

Prévention « Jeux dangereux » et pratiques violentes

Action de prévention en collège Fiche d'accompagnement

avril 2012

Démarche de projet préalable à une séance de prévention

1. L'inscription dans un projet éducatif global

Une action de prévention concernant les « jeux » dangereux et les pratiques violentes en collège doit s'inscrire dans le plan de prévention élaboré par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC voire dans les CESC inter-établissement école-collège-lycée, ou entre collèges d'un même bassin de formation) dans le cadre du projet éducatif global de l'établissement, présenté en conseil d'administration de l'EPLE. Un projet à l'échelle du bassin gagne en cohérence et permet de toucher plus facilement l'ensemble des parents qui peuvent avoir des enfants à l'école primaire, au collège ou au lycée.

La présentation à la commission permanente et au conseil d'administration permet d'informer tous leurs membres de la démarche et des raisons qui motivent l'initiative de la mise en place de ce projet dans l'établissement.

L'information des parents doit précéder l'action réalisée auprès des élèves. Il est important de prévoir une séance d'information à destination des parents avant que leurs enfants en bénéficient. Les représentants des fédérations de parents d'élèves doivent être associés à la mise en œuvre de cette information. Leur engagement et leur participation seront des atouts précieux pour mobiliser les parents sur cette prévention.

Réalisé en 2007, un document intitulé « Jeux dangereux et pratiques violentes : prévenir, intervenir, agir » apporte une première information sur le sujet. Il a été complété par le Guide d'intervention en milieu scolaire « Jeux dangereux et pratiques violentes », mis en ligne en 2011 sur Éduscol. Ce guide est un document d'appui pour informer et former les équipes éducatives des établissements ainsi que les parents. Il a pour objectif d'aider l'équipe éducative à mettre en place une démarche de prévention dans ce domaine.

2. L'affaire de tous

Les personnels de direction, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducation, les enseignants notamment de sciences de la vie et de la terre et d'éducation physique et sportive, les personnels sociaux et de santé, ainsi que les élèves et leurs parents sont concernés.

Les modalités d'information ou de sensibilisation sont bien entendu différentes et adaptées à chacun des publics.

La formation des personnels de l'établissement est essentielle. Il convient de les inciter à s'inscrire aux formations académiques ou d'initiative locale au niveau de l'établissement ou du bassin de formation. Les formations destinées aux personnels de l'éducation nationale peuvent prendre appui sur le Guide d'intervention en milieu scolaire « Jeux dangereux et pratiques violentes » précité.

3. Des partenaires et des compétences extérieures mobilisés

Pour organiser une action de prévention, il peut être pris contact avec un partenaire extérieur à l'établissement (association de prévention, ou service local de l'Etat par le biais du correspondant police-gendarmerie-sécurité Ecole ou de l'équipe mobile de sécurité [EMS]) et s'appuyer sur une ressource académique sur le thème choisi.

Une réflexion doit être engagée en amont entre l'équipe éducative et le partenaire pour monter l'action et l'inscrire dans le cadre du projet éducatif de l'établissement scolaire.

L'opportunité du nombre de séances et le(s) thème(s) retenu(s) devront être analysés en équipe.

La(es) séance(s) ne devra(ont) pas se dérouler sans la participation d'un personnel de l'équipe éducative (cf. charte d'intervention des partenaires extérieurs en CESC).

Déroulement d'une séance auprès de collégiens

1. Quel support utiliser ?

L'utilisation d'outils produits par les associations doit avoir fait l'objet d'une présentation par l'association aux membres de l'équipe éducative impliqués et, dans le cas d'un film, avoir été visionné avant son utilisation avec les élèves. La qualité pédagogique des outils utilisés doit être vérifiée, clairement démontrée et adaptée à l'âge des élèves concernés.

2. La séance

Au cours de la séance, il est préférable de laisser la parole émerger, d'écouter les élèves et de répondre à leur questionnement. Cette méthode suppose de travailler en groupe restreint.

Dans le cadre de la classe, une information complémentaire peut être donnée par des enseignants à travers un cours notamment de sciences de la vie et de la terre (SVT) ou encore d'éducation physique et sportive (EPS) sur le système respiratoire, les effets physiologiques du manque d'oxygène, etc.

1. Dialoguer avec les élèves

La séance avec les élèves ne doit pas prendre la forme d'exposés magistraux. Il convient d'instaurer un dialogue avec les élèves dans un cadre bien défini :

- les laisser parler librement des jeux qu'ils qualifieraient de « bizarres ou de dangereux » ;
- noter et classer les jeux énumérés en deux grandes catégories : les jeux de non oxygénation et les jeux violents et d'agression ;
- chercher à comprendre avec eux pourquoi ces jeux sont pratiqués.

2. « Reprendre la main » à partir de la parole des élèves

Jeux violents et d'agression

Expliquer le danger de ces pratiques qui ne sont pas des « jeux », les causes et les conséquences des traumatismes physiques (plaies de la main, du poing, du visage, du nez, bris de dents, éclatement de la rate ou du foie, traumatisme crânien, rupture des vertèbres...) mais aussi psychiques (sentiment d'être la « proie » désignée par le groupe, sentiment d'insécurité, de danger, peur pour les victimes, mais aussi sentiment de « toute puissance » d'un meneur, incapacité à poser des limites aux gestes potentiellement dangereux).

Jeux de non oxygénation

Expliquer les conséquences des pratiques de non oxygénation et d'asphyxie, en rappelant qu'il ne s'agit pas de « jeux » : hypoxie cérébrale et ses conséquences à court, moyen et long terme, convulsions.

3. Susciter la réflexion sur les notions de prise de risque et de respect des autres

Inviter les élèves à réfléchir sur :

- la notion de prise de risque ;
- les raisons pour lesquelles sont instaurées dans les établissements des règles de vie, un règlement intérieur ;
- l'importance de la notion de respect, de citoyenneté.

4. Insister sur des messages de prévention

- Respecter son corps ;
- Respecter son corps et celui des autres ;

- Savoir dire NON, notion de leadership positif et négatif ;
- Savoir en parler ou alerter un adulte ;
- Envisager d'autres pistes que les jeux dangereux qui seraient sources de sensations fortes.

5. Relier les informations aux programmes

À partir d'une affiche (d'un schéma ou d'une planche) sur le corps humain :

- localiser les fonctions vitales du corps et leurs interactions : circulation sanguine/respiration et poumon/cœur/cerveau ;
- rappeler la physiologie, la respiration et la circulation, vitales pour l'oxygénation du cerveau et l'élimination des déchets toxiques dont le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- expliquer l'hypoxie cérébrale et ses conséquences à court, moyen, long terme, convulsions ;
- évoquer les conséquences physiopathologiques de l'arrêt respiratoire ou de l'arrêt cardiovasculaire : l'anoxie cérébrale qui en découle, séquelles, handicap, décès.

6. Conduite à tenir en cas de problème individuel

Il est essentiel qu'une personne ressource de l'établissement soit identifiée et informée de l'organisation de la séance. Il serait même judicieux de prévoir les séances avec la personne ressource.

Dans l'éventualité où un élève souhaite se confier à l'issue de la séance, ou s'il est repéré en danger, il pourra être reçu par la personne ressource.

Lors de cet échange, il convient :

- de disposer d'un lieu calme et confidentiel ;
- de le rassurer, de lui confirmer que sa démarche est courageuse et nécessaire pour son bien-être ;
- d'être à son écoute ;
- de le laisser s'exprimer ;
- d'être attentif ;
- de respecter des temps de silence ;
- de ne pas hésiter à utiliser la technique de reformulation ;

Le cas échéant, il convient d'informer les responsables de l'établissement si ces faits se passent dans l'établissement, afin d'envisager la mise en place des mesures qu'ils jugeront nécessaires ;

- proposer à l'élève de parler de la situation à ses parents et inviter ces derniers à venir rencontrer l'un des responsables de l'établissement.